Commission sportive – échanges de mails

Pv du 06 février 2020

Présidence : Yves Sizun

Membres présents : Laurent Abgrall, Guillaume Dem, Marc Gilles, René Inizan, Séverine Le Roux Cras, Michel Madec, Jean Pierre Séné

1 – Réserves - litiges :

✓ **Match de District 4 poule B – Brest Cavale As 2 – Le Relecq Kerhuon Fc 4 du 26 janvier 2020**
Match arrêté à la 63ème minute de jeu par l'arbitre bénévole de la rencontre suite au refus d'un joueur exclu de sortir du terrain.

Jean-Yves Le Droff et Claude Gonnin ne participent pas aux échanges.

Audition de :

BREST CAVALE AS
Monsieur Thomas Teffo, président Brest Cavale AS
Monsieur Hubert Terrom, secrétaire Brest Cavale AS
Monsieur Frédéric Courtes, dirigeant Brest Cavale As
Monsieur Johan Plante, arbitre bénévole de Brest Cavale As

LE RELECQ KERHUON FC
Monsieur Erwan Millin, dirigeant Le Relecq Kerhuon Fc.
Monsieur Jonathan Lemaire, joueur Le Relecq Kerhuon Fc.
Monsieur Rafael Fernandes, joueur Le Relecq Kerhuon Fc.

Les participants ont été auditionnés conjointement avec la commission de discipline, la commission sportive était représentée par Monsieur Yves Sizun, président.

Les participants se sont exprimés à tour de rôle au sujet du déroulement de la rencontre.

A l'issue de l'audition, il s'avère que le joueur exclu par l'arbitre bénévole de la rencontre a refusé de quitter le terrain, soutenu par ses coéquipiers.

En conséquence, la commission donne match perdu pénalité à l'équipe de Le Relecq Kerhuon Fc 4 pour non-respect des décisions de l'arbitre.

- Brest Cavale As 2 — 3 buts 3 points
- Le Relecq Kerhuon Fc 4 — 0 but -1 point

Par ailleurs, la commission rappelle au club de Le Relecq Kerhuon Fc, l'importance de la bonne rédaction de la FMI, en vérifiant notamment la concordance des numéros des joueurs avec ceux inscrits sur la feuille de match.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2éme instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue De Bretagne.

Le président de la commission

Yves Sizun